

4. Le 1er juillet 1915.

5. L'équipement a pris dix-huit jours. Le vaisseau a été en service tout l'automne. Comme on n'en avait pas besoin pendant l'hiver, on l'a mis en hivernement à Halifax, le 20 décembre 1915.

**FOURNITURES DE GUERRE—CHEVAUX  
POUR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.**

**M. HUGHES (I.P.-E.)** demande :

1. Où le gouvernement français achète-t-il des chevaux au Canada?
2. Quels sont les noms et les domiciles des agents du gouvernement français à cet égard?

Le très hon. sir **ROBERT BORDEN** : Nous nous efforçons d'obtenir ce renseignement. Je crois que la compagnie de la baie d'Hudson a acheté quelques fournitures pour le gouvernement français, mais je ne suis pas certain de leur nature et de leur quantité. L'officier chargé de l'achat des chevaux, qui était à Ottawa récemment, est absent pour le moment, mais le renseignement sera obtenu aussitôt que possible.

**LA REMONTE POUR LES TROUPES  
CANADIENNES.**

\***M. SINCLAIR** demande :

Relativement à la déclaration faite par le premier ministre le 14 février courant (voir colonne 795 de l'édition non revisée du compte rendu officiel des Débats), au sujet de l'achat de chevaux pour la remonte, pourquoi le gouvernement canadien n'achète-t-il pas au Canada les chevaux qui sont requis pour la force expéditionnaire canadienne?

Le très hon. sir **ROBERT BORDEN** : Comme on l'a déjà expliqué à la Chambre, le gouvernement canadien a fait une convention en vertu de laquelle le gouvernement anglais devrait acheter tous les chevaux nécessaires à l'avenir pour les troupes canadiennes et l'armée britannique. Jusqu'au moment où cette convention a été faite le gouvernement du Canada a acheté au pays plus de chevaux qu'il n'était nécessaire pour les forces expéditionnaires canadiennes. Les chevaux en plus du nombre exactement nécessaire jusqu'à ce moment, ont été passés au gouvernement anglais en vertu de la convention déjà exposée à la Chambre et ils seront portés au compte du gouvernement anglais. La convention déjà faite et dont nous avons parlé, stipule qu'à l'avenir le gouvernement anglais achètera les chevaux pour les troupes canadiennes et anglaises. Mais en outre il faudra de temps en temps, au Canada, pour les exercices de notre artillerie et pour d'autres besoins, un certain nombre de chevaux qui ne sont pas prévus dans cette convention et ils seront achetés par le gouvernement canadien. De

plus il est entendu entre le gouvernement anglais et le gouvernement canadien que pour les achats futurs, le gouvernement anglais achètera au Canada au moins autant de chevaux qu'on en aura besoin à l'avenir pour les forces expéditionnaires canadiennes. Considérant les besoins du gouvernement anglais sous ce rapport, je ne doute pas qu'un plus grand nombre de chevaux ne soient achetés à l'avenir par le gouvernement anglais qu'il ne sera nécessaire d'en acheter pour le compte du gouvernement canadien conformément à l'entente mise en vigueur durant la première année de la guerre.

**LA PECHE DU HOMARD.**

**M. MACDONALD** demande :

1. Quelle est la date de l'ouverture de la pêche du homard dans le détroit de Northumberland, entre Cap-George et Malagash?
2. Pourquoi la saison de pêche est-elle plus courte dans ce district particulier que dans celui qui l'avoisine à l'ouest?
3. Des requêtes ou pétitions ont-elles été reçues, demandant la prolongation de la saison de pêche?
4. A-t-il été pris une décision au sujet de ces requêtes?

L'hon. **M. HAZEN** (ministre de la Marine et des Pêcheries) :

1. Du 26 avril au 25 juin, les deux dates comprises.
2. Cette saison est en vigueur à l'ouest jusqu'à la rivière Philip.
3. Oui, une pétition a été reçue il y a un an.
4. La pétition a été examinée avec soin, mais comme la saison de pêche existante avait été recommandée par la section de l'Atlantique du bureau consultatif, après la prise en considération du rapport et des recommandations de la commission des crustacés de 1912-1913, on n'a pas jugé qu'il était désirable d'apporter le changement demandé.

**INSPECTEURS DE POMMES DE TERRE.**

**M. BOULAY** demande :

1. Le Gouvernement a-t-il nommé des inspecteurs de pommes de terre depuis 1911? Si oui, combien?
2. Quels sont les noms, domicile et salaire de chacun d'eux?

L'hon. **M. HAZEN** (ministre de la Marine et des Pêcheries) :

1. Oui, 28.
2. Ils ne sont pas employés en ce moment.

Sous-inspecteurs et où domiciliés—	Salaire mensuel.
Herbert Anderson, Lakeville (N.-B.).	\$ 60
J. C. Christian, Hartland (N.-B.).	60
C. B. Drake, Aroostock-Jct. (N.-B.).	60